

LES PLUS DE  
DE LA FORMATION

+ Formateur assureur puis avocat spécialisé en droit des assurances et en lutte contre la fraude à l'assurance.

+ Aspects théoriques, pratiques et organisationnels.

**1 JOUR**/7h

8h45 - 17h30



Présentielle



Paris intra-muros



Adhérents IFACI :  
**735 € HT**  
Non adhérents :  
**875 € HT**



Déjeuner(s) inclus

**CPE** 7

16 participants

ref. Performance;  
Environment**2 DATES**

- 23/05
- 19/10

Code formation : **22LUFA****Inscription inter : formation@ifaci.com**

Information :  
01 40 08 (48 08 / 47 85 / 48 13)

**www.ifaci.com**

Déclinaison de cette formation  
en INTRA selon vos spécificités :  
contactez-nous au **01 40 08**  
**(48 05 ou 48 06)** ou **intra@ifaci.com**

# MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE À L'ASSURANCE

LA FRAUDE DONT LES ORGANISMES D'ASSURANCE SONT VICTIMES PÈSE SUR LEURS CHARGES ET RÉDUIT LEURS MARGES. CETTE PERTE EST D'AUTANT PLUS LOURDE DANS UN CONTEXTE DE TAUX D'INTÉRÊT PROCHES DE ZÉRO, A FORTIORI DANS LES BRANCHES D'ASSURANCE TRÈS CONCURRENTIELLES. SEULE UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DU PHÉNOMÈNE DE LA FRAUDE À L'ASSURANCE ET DES DIFFÉRENTES FORMES QU'ELLE PEUT REVÊTIR EST À MÊME DE PERMETTRE L'ÉLABORATION ET LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE EFFICACE.

## PARTICIPANTS

Responsable de la conformité, responsable d'un service de lutte contre la fraude, directeurs généraux, administrateurs.



Accessibilité - cf. page 16

## PRÉREQUIS

Aucun.

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ▲ **Comprendre** les enjeux de la lutte contre la fraude à l'assurance.
- ▲ **Distinguer** les différentes hypothèses de fraude à l'assurance.
- ▲ **Identifier** les différents axes d'une politique globale de lutte contre la fraude à l'assurance.

## CONTENU

- ▲ **Le phénomène de la fraude à l'assurance (définition - quantification - typologie des fraudes et des fraudeurs).**
- ▲ **Tentative d'explication du phénomène.**
- ▲ **Les enjeux de la mise en place d'une politique de lutte contre la fraude à l'assurance (en termes financiers, en termes humains, en termes d'organisation).**
- ▲ **La prévention de la lutte contre la fraude à l'assurance : réduire la commission de fraudes.**
- ▲ **La sanction de la lutte contre la fraude à l'assurance : augmenter le taux de fraudes détectées, prouvées, économisées.**
- ▲ **Les contraintes réglementaires (CNIL, secret médical, droits et libertés fondamentaux).**

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Visuels de présentation - Fiches techniques - Exercices - Alternance de mises en application, de retours d'expériences et d'exposés.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Les acquis de la formation n'ont pas fait l'objet d'une évaluation formalisée. L'atteinte des objectifs et leur mise en œuvre à l'issue de la formation sont évalués par le stagiaire au travers d'une évaluation à chaud puis à froid.

## INTERVENANT

Avocat inscrit au barreau de Paris spécialisé en droit des assurances.